

Conseil Municipal du mardi 12 novembre 2019 Capellia – 19 h

ORDRE DU JOUR

Décisions prises par Monsieur le Maire au titre des compétences qui lui sont déléguées par le Conseil Municipal (articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) - (*document joint*)

AMÉNAGEMENT DE LA VILLE ET ACTION FONCIÈRE : M. LE GUEN

1. Stationnement temporaire de Food-trucks : création de tarifs

CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT : M. LEBOSSÉ

2. Appel à projet "Plantons en France – en route vers les 5 millions d'arbres"

TOURISME DURABLE : M. LE DUAULT

3. Convention annuelle pour le versement d'un fonds de concours par Nantes Métropole à la commune de La Chapelle-sur-Erdre

SOLIDARITÉS : Mme LE BERRE

4. Convention d'accès aux droits avec Nantes Métropole

SOLIDARITÉS – SENIORS : Mme GUÉVEL

5. Adhésion au réseau mondial des Villes Amies des Aînés
6. Création d'un tarif pour le goûter dansant de la Fête des retraités

PROJET ÉDUCATIF LOCAL : Mme TALBOT

7. Renouvellement de la convention triennale avec Écopôle

JEUNESSE – LOISIRS : Mme TALBOT

8. Aide à l'accès aux loisirs des Jeunes – versement de subvention aux associations ayant enregistré ces coupons lors des inscriptions

FINANCES : M. LE GUEN

- 9. Budget principal de la Ville : admission de créance en non-valeur sur l'exercice 2019**
- 10. Budget principal de la Ville : décision modificative n° 2**
- 11. Budget annexe Capellia : décision modificative n° 2**
- 12. Rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2020**

PERSONNEL : M. LE MAIRE

- 13. Attribution de la médaille d'honneur communale**
- 14. Création de postes et modification du tableau des effectifs**
- 15. Renouvellement de la convention de partenariat avec le SDIS pour l'accès des agents municipaux au restaurant administratif de Gesvrine**